COMÉDIE FRANÇAISE

PRESTATIONS DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE (SSI) ET DES ISSUES DE SECOURS

Procédure adaptée passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1, 1° du code de la commande publique

Type de marché
Accord-cadre de services à bons de commande

Référence du marché
2026-013-DBE

Pouvoir adjudicateur
Comédie-Française
1 place Colette
75001 Paris

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres : vendredi 13 novembre 2026 à 12 h

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DU MARCHÉ 3
1.1. Objet du marché 3
1.2. Forme du marché et classification 3
1.3. Durée du marché 3
1.4. Variantes 3
1.5. Visites 3
ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 4
2.1. Pièces de la candidature 4
2.2. Pièces de l'offre 4
ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) 4
ARTICLE 4 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 5
4.1. Examen des candidatures 5
4.2. Examen des offres 5
4.3. Critères de jugement des offres 5
4.4. Négociations 6
4.5. Attribution 6
ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMISE DES PLIS 6
ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 6
ARTICLE 7 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS 6

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DU MARCHÉ

1.1. Objet du marché

Le présent marché porte sur des prestations de services assorties d'une obligation de résultat, relatives à la maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie (SSI), du désenfumage et de la gestion des issues de secours de la Comédie-Française, sur trois sites : le théâtre Richelieu (1 place Colette, 75001 Paris), la Bibliothèque-Musée (98 galerie de Beaujolais, 75001 Paris) et le stockage des costumes (14 rue Amelot, 75011 Paris).

Le site Richelieu est classé monument historique, ERP de type L avec une activité annexe de type N et de type M de deuxième catégorie, susceptible de recevoir un effectif total de 1 276 personnes dont 400 au titre du personnel.

Le marché n'est pas alloti : la gestion des issues de secours est commandée par le système de sécurité incendie et un titulaire unique garantit une responsabilité sans partage et un suivi d'exécution unique (article L.2113-11 du code de la commande publique).

1.2. Forme du marché et classification

Le marché est un accord-cadre de services mono-attributaire exécuté par bons de commande (articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants du code de la commande publique), sans montant minimum et avec un montant maximum de 160 000 € HT sur sa durée totale. Ce montant peut être augmenté de 20 % au plus dans les conditions de la clause de réexamen prévue au CCAP.

Classification CPV : 50413200-5 – Services de réparation et d'entretien d'installations de lutte contre l'incendie ; 50700000-2 – Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments.

1.3. Durée du marché

Le marché a une durée de douze (12) mois à compter du 1er janvier 2027. Il est reconductible tacitement trois (3) fois un an, sans que sa durée totale puisse excéder quatre (4) ans. La décision de non-reconduction est notifiée au titulaire au moins deux (2) mois avant l'échéance ; elle n'ouvre droit à aucune indemnité. Le titulaire ne peut refuser la reconduction (article R.2112-4 du code de la commande publique).

1.4. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.5. Visites

La visite du théâtre est obligatoire, sous peine de rejet de l'offre. Elle a lieu au choix du candidat :

- le mercredi 28 octobre 2026 à 10 h ;
- le jeudi 29 octobre 2026 à 10 h.

Rendez-vous à l'entrée de service, au PC sécurité, [9] galerie de Chartres, 75001 Paris. La signature du registre des visites fait foi.

Les visites de la Bibliothèque-Musée et du stockage des costumes sont facultatives. Elles sont organisées sur demande auprès de M. Simon ANGERMANN, responsable du service sécurité (simon.angermann@comedie-francaise.org), avec copie à M. Samir SAÏFI, responsable de la commande publique (samir.saifi@comedie-francaise.org).

L'inscription à la visite obligatoire se fait par courriel aux mêmes adresses, en indiquant la date choisie et le nom des participants.

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

2.1. Pièces de la candidature

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 et DC2, le DUME ou une présentation libre. La candidature comprend :

- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun cas d'exclusion (articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique) et un justificatif de l'habilitation du signataire ;
- le chiffre d'affaires des trois derniers exercices et une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;
- une liste de références en maintenance de systèmes de sécurité incendie au cours des trois dernières années ;
- les moyens humains et techniques du candidat ;
- les certificats APSAD F7 et F17 ou équivalents ; la preuve peut être apportée par tout moyen.

Si des pièces sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut demander à tous les candidats concernés de les compléter dans un même délai.

2.2. Pièces de l'offre

- l'acte d'engagement (AE) ;
- le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif (BPU-DQE) complétés au format Excel, sans modification de leur structure ; toutes les lignes du BPU doivent être renseignées ;
- un mémoire technique présenté selon le plan des sous-critères de l'article 4.3, indiquant le délai d'intervention proposé pour les événements ordinaires ;
- le cas échéant, la déclaration de sous-traitance (DC4), notamment si le candidat fait appel au constructeur des matériels installés.

Les offres incomplètes peuvent faire l'objet d'une demande de régularisation. Le délai de validité des offres est de cent vingt (120) jours.

ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le DCE comprend : le présent règlement de la consultation, l'acte d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et le BPU-DQE. Il est disponible gratuitement sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr).

L'acheteur peut apporter des modifications de détail au DCE au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres ; les candidats répondent alors sur la base du dossier modifié. Les candidats ne sont pas autorisés à modifier le DCE.

ARTICLE 4 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

4.1. Examen des candidatures

Les candidatures sont examinées au regard des capacités techniques, financières et professionnelles des candidats. Les candidats en situation d'interdiction de soumissionner ou ne présentant pas des capacités suffisantes sont éliminés.

4.2. Examen des offres

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées ; les offres irrégulières peuvent être régularisées si elles ne sont pas anormalement basses. Toute offre paraissant anormalement basse fait l'objet d'une demande de justification.

4.3. Critères de jugement des offres

Critère	Points
Valeur technique	50
Prix des prestations	40
Performance environnementale	10

Valeur technique (50 points), appréciée au vu du mémoire technique :

Sous-critère	Points	Éléments appréciés
1. Méthodologie de maintenance préventive	12	Planning des visites conforme à la norme NF S 61-933 et au CCTP, méthode et fiches de contrôle par type d'équipement, outils numériques de suivi
2. Qualification et moyens humains	12	Équipe dédiée nominative, référent technique, certifications APSAD ou équivalentes, maîtrise des matériels installés, formation continue
3. Délai d'intervention sur événement ordinaire	8	Délai proposé, inférieur au délai maximal de 8 heures ouvrées du CCTP : 2 heures ou moins = 8 points ; 4 heures ou moins = 6 points ; 6 heures ou moins = 3 points ; au-delà = 0 point. Le délai proposé devient contractuel
4. Moyens matériels et pièces détachées	9	Stock dédié au marché, compatibilité avec les matériels installés, délais d'approvisionnement garantis
5. Traçabilité, suivi et reporting	9	Registre de sécurité, GMAO et portail client, interface avec la GMAO de la Comédie-Française, bilan annuel du parc

Prix (40 points), apprécié sur le montant total HT du DQE : note = 40 × (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre examinée). En cas de discordance, les prix unitaires du BPU prévalent sur le DQE.

Performance environnementale (10 points), appréciée au vu du mémoire technique, 2 points par sous-critère : gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques ; gestion des piles, batteries et matières dangereuses ; optimisation des déplacements ; réparation et allongement de la durée de vie des équipements ; éco-conditionnalité des fournitures et consommables. Seuls les éléments documentés et vérifiables obtiennent la note maximale.

4.4. Négociations

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats les mieux classés (article R.2123-5 du code de la commande publique), par écrit via PLACE ou en entretien, sur tous les éléments de l'offre. Il peut aussi attribuer le marché sur la base des offres initiales. À l'issue des négociations, les candidats remettent une offre finale à une date et une heure identiques pour tous.

4.5. Attribution

Le candidat retenu produit, dans un délai de cinq (5) jours, les attestations de régularité fiscale et sociale, un extrait Kbis et la liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail. À défaut, son offre est rejetée au profit du candidat suivant.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Les plis sont remis exclusivement par voie électronique sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr), au plus tard le vendredi 13 novembre 2026 à 12 h. Les candidats sont invités à tester la plateforme et à ne pas attendre le dernier moment. La signature électronique n'est pas exigée au dépôt ; l'attributaire signera l'acte d'engagement.

Une copie de sauvegarde peut être transmise dans le même délai, sur support électronique ou papier, sous pli scellé portant la mention « copie de sauvegarde ». Tout fichier contenant un virus est réputé n'avoir jamais été reçu. Assistance PLACE : 01 76 64 74 07.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les questions sont posées par écrit via PLACE au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses sont communiquées à tous les candidats au plus tard six (6) jours avant cette date.

ARTICLE 7 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04 – téléphone : 01 44 59 44 00 – courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr. Recours possibles : référé précontractuel jusqu'à la signature du marché, référé contractuel, et recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux (2) mois à compter des mesures de publicité.